

**RÉPUBLIQUE TOGOLAISE**  
*Travail — Liberté — patrie*



**ASSEMBLÉE NATIONALE**



**Cabinet de la Présidente**



**SEANCE PLENIERE CONSACREE A L'ADOPTION  
DU PROJET DE LOI RELATIF AU CASIER  
JUDICIAIRE NATIONAL INFORMATISE**

---

*DISCOURS DE S. E. MME LA PRÉSIDENTE  
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE*



Lomé, 30 mars 2021

**Monsieur le ministre chargé des relations avec les Institutions de la République ;**

**Monsieur le Garde des Sceaux, ministre de la Justice et de la Législation ;**

**Mesdames et Messieurs les membres du bureau de l'Assemblée nationale ;**

**Messieurs les Présidents des groupes parlementaires ;**

**Mesdames et Messieurs les Présidents des commissions permanentes de l'Assemblée nationale ;**

**Honorables députés et chers collègues ;**

**Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration parlementaire ;**

**Mesdames et Messieurs, les professionnels des médias ;**

## **Mesdames et Messieurs ;**

Le monde bouge avec le numérique et notre pays le Togo n'est pas en reste. C'est ainsi que le secteur judiciaire, en pleine mutation depuis quelques années grâce à la mise en œuvre du Programme National de Modernisation de la Justice apporte une contribution à l'accès au droit et à la justice.

L'adoption ce jour, de la loi relative au casier judiciaire national automatisé, est la résultante de la vision pragmatique du Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, d'améliorer significativement le quotidien des administrés que nous sommes tous à un moment ou à un autre. D'importantes réformes sont introduites pour sécuriser et accélérer les procédures de délivrance du casier judiciaire. Grâce aux nouvelles dispositions, il sera possible pour tous les Togolais de soumettre en ligne, la demande, le paiement et le traitement des casiers judiciaires, en se connectant simplement via un smartphone, tablette ou un ordinateur.

**Messieurs les ministres ;**

**Honorables députés et chers collègues ;**

**Mesdames et messieurs ;**

La réforme que nous avons adoptée est essentiellement d'ordre pratique. Cette réforme d'envergure met en place un organe dynamique et collaboratif sous forme de guichet unique. Elle a pour but de permettre l'utilisation optimale du numérique pour faciliter la délivrance du casier judiciaire.

Cette modernisation de l'administration judiciaire est à saluer. Les avantages de l'automatisation sont entre autres la rapidité de l'établissement des fiches et de la délivrance des bulletins et la fiabilité des informations enregistrées. Elle est également le reflet d'une communauté de destin en construction que nous appelons tous de nos vœux visant à mettre le justiciable au centre des priorités et des actions de l'Etat.

**Messieurs les ministres ;**

**Honorables députés et chers collègues ;**

**Mesdames et messieurs ;**

Nous espérons que l'utilisation d'un service public sur internet sera facilitée à tous nos concitoyens, quel que soit l'endroit où ils se trouvent. La qualité des services en ligne est non seulement une préoccupation pour les élus du peuple, mais aussi un indicateur de pilotage important pour les administrations.

J'exhorte donc tous les acteurs impliqués à tout mettre en œuvre pour garantir une grande sécurité des données à caractère personnel des justiciables.

Pour conclure, je tiens à féliciter la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale pour le travail remarquable produit. Je remercie aussi les membres du gouvernement pour leurs apports considérables à la plénière de ce jour.

Je vous remercie.